

EMOR

18 Mai 2024

10 Iyar 5784

1344

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Le devoir des plus grands de guider les plus petits

« L'Eternel dit à Moché : "Parle aux pontifes, fils d'Aharon, et dis-leur : nul ne doit se souiller par le cadavre d'un de ses concitoyens." » (Vayikra 21, 1)

Rachi, s'interrogeant sur la redondance de notre verset, « Parle (...) et dis-leur », l'interprète comme une allusion adressée aux grands Cohanim d'avertir les plus jeunes d'entre eux de l'interdiction de se souiller par un cadavre.

Nous pouvons en tirer une double leçon. Tout d'abord, lorsque nous nous efforçons d'éduquer et de rapprocher de l'Eternel les plus petits que nous, ceux qui sont à un niveau moindre, nous devons savoir que nous avons également de quoi apprendre d'eux, concernant la manière d'attiser la flamme brûlant en nous. En outre, lorsque nous leur indiquons la bonne voie à suivre, il nous incombe de les accompagner tout au long de leur route avec un message clair, en veillant à nous conduire en conformité avec celui-ci.

Nous trouvons, dans la Torah, un exemple illustrant l'importance d'adopter un comportement cohérent à ce que l'on prêche. Lorsque l'Eternel ordonna à Moché de retourner en Egypte pour ordonner à Paro de libérer les enfants d'Israël, il est dit : « Moché emmena sa femme et ses enfants, les plaça sur un âne et reprit le chemin du pays d'Egypte (...) Pendant ce voyage, il s'arrêta dans une hôtellerie ; le Seigneur l'aborda et voulut le faire mourir. Tsipora saisit un caillou, retrancha l'excroissance de son fils et la jeta à ses pieds en disant : "Est-ce donc par le sang que tu es uni à moi ?" » (Chémot 4, 20-26)

La Guémara (Nédarim 31b) nous rapporte la controverse des Tanaïm à ce sujet. Rabbi Yéhochoua ben Kor'ha souligne l'importance suprême de la mitsva de circoncision, puisque tous les mérites de Moché ne lui furent d'aucun secours quand il tarda à l'accomplir à son fils. Cependant, Rabbi Yossi pense que Moché ne négligea pas cette mitsva, mais ne l'exécuta pas immédiatement à cause du danger de voyager aussitôt après avoir circoncis le bébé. S'il l'avait circoncis, il aurait dû attendre trois jours, ce qui était impossible à cause de l'ordre divin « Va, retourne en Egypte. » S'il en est ainsi, pourquoi fut-il puni ? Parce que, lorsqu'il s'est arrêté en chemin, il s'est d'abord occupé de trouver une hôtellerie.

Mais, si Moché avait un doute sur ce qui était plus prioritaire entre circoncire son fils et partir

pour l'Egypte, pourquoi n'a-t-il pas consulté le Saint béni soit-il qui avait l'habitude de s'adresser au fidèle berger de Ses enfants, le plus grand de tous les prophètes ?

C'est que Moché pensait qu'il s'était déjà suffisamment attardé à Midian. Lorsque l'Eternel lui avait demandé d'aller libérer le peuple juif d'Egypte, il en avait discuté avec Lui durant sept jours. Aussi, lorsqu'il lui ordonna « Va, retourne en Egypte », il en déduisit qu'il devait s'exécuter sur-le-champ, quitte à repousser la circoncision de son fils.

Tant qu'il était en route pour accomplir la mission divine, il n'était pas l'objet d'une accusation. Cependant, dès qu'il s'arrêta en chemin et se soucia de l'hôtellerie, plutôt que de s'empresse en premier lieu de circoncire son fils, D.ieu lui en tint rigueur. Car, du moment qu'il s'occupait d'autres affaires que de la mission de l'Eternel, sa conduite présentait une contradiction et devenait ainsi répréhensible. C'est pourquoi un ange vint, désirent l'avalier comme un serpent.

Lorsque Moché expliquerait à son fils Eliezer pourquoi il ne l'a pas circoncis à temps, il lui transmettrait comme message la priorité de se plier à l'ordre divin. Néanmoins, sa préoccupation de trouver où loger sa famille avant d'observer cette mitsva fera apparaître une faille, ternissant la force de ce message.

En réalité, D.ieu n'avait pas ordonné à Moché d'emmenner sa femme et ses enfants avec lui en Egypte, comme le prouve la question d'Aharon qui lui demanda qui ils étaient. Lorsque Moché lui répondit qu'il s'agissait de sa femme et de son fils, il lui fit remarquer : « Nous nous affligeons déjà sur le sort de nos frères asservis en Egypte et tu voudrais en ajouter d'autres ? » Aussitôt, Moché renvoya Tsipora et Eliezer à Midian.

Il en ressort que Moché n'avait pas reçu l'ordre explicite de se rendre en Egypte avec sa famille. Tant qu'il était en route pour accomplir la mission divine, D.ieu lui pardonna de ne pas avoir encore circoncis son fils, en vertu du principe selon lequel « celui qui est impliqué dans l'observance d'une mitsva est exempt d'une autre mitsva ». Toutefois, dès l'instant où il fit étape quelque part pour passer la nuit, sa conduite parut contradictoire et D.ieu lui tint alors rigueur d'avoir repoussé la circoncision de son enfant.



	All.	Fin	R. Tam
Paris	21h11*	22h30	23h45
Lyon	20h50*	22h04	23h07
Marseille	20h40*	21h50	22h48
Tel Aviv	19h11	20h14	20h46
Jérusalem	18h55	20h12	20h43

(*) Prière d'allumer à l'heure de votre communauté.

Paris ♦ Orh 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem ♦ Pnineï David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod ♦ Orh 'Haïm Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana ♦ Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloula

Le 13 Iyar, Rabbi Yaakov Méir Schechter

Le 14 Iyar, Rabbi Yéhoua bar Haï

Le 15 Iyar, Rabbi Arié Leib Shapira

Le 16 Iyar, Rav 'Haï Taïeb lo met

Le 17 Iyar, Rav Ye'hezkel Halévi Landau, auteur du Noda Bityéhoua

Le 18 Iyar, Rav Moché Isserles, le Rama

Le 19 Iyar, Rav Ezra Attia, Roch Yéchiva de Porat Yossef



Le petit dernier

Une des fois où je recevais le public à New York, une femme se présenta à moi, accompagnée de ses nombreux enfants. A un âge bien avancé, elle eut encore un enfant, ce qui la réjouit beaucoup. Cependant, je remarquai qu'il était absent. Je lui demandai donc où était son petit dernier et elle éclata alors en sanglots, me racontant qu'un jour, il ne s'était pas réveillé de son sommeil.

Je me souvins aussitôt qu'elle m'avait une fois demandé de bénir cet enfant, mais que cela ne s'était malheureusement pas fait. Se reprenant, la maman me dit qu'elle savait que cette tragédie représentait une expiation de ses péchés, que D.ieu désirait par ce biais lui donner une leçon et qu'elle n'avait pas de griefs contre Lui. Elle désirait, au contraire, accomplir un acte en l'honneur de l'Eternel afin de contribuer à l'élévation de l'âme de son fils.

Celui-ci n'ayant pas eu le mérite de mettre les téfilin, je lui suggérai d'en offrir une paire à un enfant dont les parents n'avaient pas les moyens d'en acheter. Sans réfléchir une minute, elle sortit 2 000 dollars de son portefeuille.

Je restai interdit. Il s'agissait d'une femme pauvre, aux moyens réduits ; toutes ses économies se résumaient sans doute à cette somme. En outre, le Créateur lui avait repris son cher enfant et elle acceptait cette épreuve avec amour, cherchant même à Lui exprimer son respect par l'achat d'une paire de téfilin de qualité qui permettrait à un autre enfant d'accomplir cette mitsva.

Comment une personne peut-elle atteindre un niveau si élevé ?

Elle le pourra si, toute sa vie durant, elle sert le Saint béni soit-Il, mue par une volonté intense et animée d'un grand enthousiasme, plutôt que comme un automate. Car, celui qui sert son Créateur et accomplit Ses mitsvot avec joie, même lorsqu'il sera confronté à l'adversité, l'acceptera avec amour et continuera à remercier l'Eternel.

DE LA HAFTARA



« Quant aux pontifes-Lévites, descendants de Tsadok (...) » (Yé'hezkel chap. 44)

Lien avec la paracha : la haftara mentionne les lois relatives à la sainteté des Cohanim, énoncées par le prophète Yé'hezkel, sujet de notre paracha qui relate les comportements saints d'Aharon et de ses fils.

CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

Juger avec le bénéfice du doute

De même qu'il est interdit, d'après la Torah, de donner crédit à des propos médians entendus sur son prochain, ceci reste valable même si l'on sait qu'ils sont véridiques mais peuvent être interprétés d'une manière ou d'une autre. Si celui qui nous les rapporte le fait en accusant l'individu en question, le blâmant ainsi, c'est une mitsva de le juger avec le bénéfice du doute.

Celui qui manque à l'observance de cette mitsva et accorde du crédit à cette médisance transgresse non seulement l'ordre « Juge ton semblable avec impartialité », mais en plus, entre dans la catégorie des personnes croyant la médisance, puisque, n'ayant pas jugé son prochain selon le bénéfice du doute, il a entraîné la propagation de son blâme.

Paroles de Tsaddikim

Où est la véritable géhenne ?

« Mais le septième jour, il y aura repos. » (Vayikra 23, 3)

L'homme observe des mitsvot sans avoir la moindre idée de la récompense qu'il en recevra. Si nous savions quelle lumière supérieure nous entourera pour une mitsva accomplie, nous ne renoncerions pas si facilement à une telle opportunité.

Rav 'Haïm de Volozhin zatsal écrit, dans son commentaire sur le traité Avot, que l'homme est récompensé dans ce monde pour l'accomplissement d'une mitsva par l'inspiration qu'elle lui procure, c'est-à-dire par le sentiment de proximité de l'Eternel qu'elle introduit en lui, ce sentiment éveillant lui-même la volonté d'accomplir de nouvelles mitsvot, de se replonger dans l'étude de la Torah et de multiplier ses actes de bienfaisance. Et ce, outre l'immense récompense qui lui sera réservée dans les temps futurs. Déjà sur terre, il jouit d'un jardin d'Eden. Citons-le : « Car la récompense d'une mitsva est la mitsva elle-même, c'est-à-dire la lumière qui l'entoure (...). Il est assis véritablement comme au jardin d'Eden et il lui est donc facile d'accomplir une autre mitsva. »

Rav Réouven Elbaz chelita, Roch Yéchiva de Or Ha'haïm, raconte que le Chabbat, des ba'hourim non religieux viennent se joindre à ceux de la Yéchiva. A la clôture du jour saint, il leur demande quelle a été leur impression et ils répondent : « Un jardin d'Eden ! »

Il n'est pas certain qu'ils savent ce qu'est le jardin d'Eden, mais ils ont néanmoins raison. Le Chabbat est un avant-goût du monde supérieur. Durant toute la journée, on s'assoit pour écouter toutes sortes de paroles de Torah, savourer de succulents mets et chanter. Le salaire de cette mitsva est la possibilité qui nous est donnée d'en accomplir une autre, tandis que toutes ces mitsvot nous conduisent à une délectation suprême et à une grande proximité du Créateur.

A l'inverse, lorsque l'homme commet une transgression, il est entouré par un souffle d'impureté qui l'incite à en commettre d'autres, comme le souligne Rav 'Haïm dans la suite de ses propos : « A D.ieu ne plaise, pour une transgression, il tombe dans les filets du mépris et une transgression en entraîne une autre. »

Cette réalité se constate au quotidien.

Lorsqu'un homme enfreint un interdit, aussitôt après une querelle éclate dans son foyer. L'atmosphère d'enfer qui y règne n'est autre que le « salaire » de sa transgression. On pense qu'une fois la avéra accomplie, c'est terminé. Or, il n'en est pas ainsi. La géhenne créée continue à accompagner le fauteur. Il n'est plus en mesure d'éprouver de satisfaction de ce qu'il fait et ne parvient pas à ressentir de proximité de l'Eternel, comme s'il y avait un écran entre eux.

Plus encore, même lorsqu'il accomplit une mitsva, il n'est pas en mesure d'en éprouver la saveur. Autour de lui, il entend les gens dire : « J'ai senti un grand plaisir à prier » ou « Aujourd'hui, l'étude m'a procuré un vrai plaisir », mais il ne comprend pas de quoi ils parlent. Il pense qu'il ne se sent pas bien. Or, le problème n'est pas là. La faute accomplie a simplement créé un écran entre lui et le Créateur, le mettant à l'écart de la jouissance procurée par Sa proximité, conséquence directe de sa avéra, conformément au cercle vicieux selon lequel une avéra en entraîne une autre.



PERLES SUR LA PARACHA

Sur les traces de nos ancêtres

Enseignements de notre Maître, le Gaon
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita,
sur le traité Avot



Une parole faisant languir et éveillant la pitié

« Parle aux pontifes, fils d'Aharon. » (Vayikra 21, 1)

Le Or Ha'haïm pose une question générale sur la Torah : lorsque le verset dit « Parle aux enfants d'Israël », il aurait a priori suffi de dire « Parle-leur » puisqu'il est évident qu'il s'agit d'eux, toutes les mitsvot leur étant adressées.

Il répond que, bien que cela semble superflu, le Saint béni soit-Il répète une fois après l'autre les noms de Ses enfants. Ceci est comparable à un père qui prend plaisir à prononcer le nom de son fils bien-aimé. Aussi, lui dit-il : « Mange mon fils », « Bois mon fils »... De même, l'Eternel, mû d'un profond amour pour les enfants d'Israël, ne se lasse pas de citer leurs noms.

Cette idée se retrouve à travers le verset « Ephraïm est-il donc pour Moi un fils chéri, un enfant choyé, puisque, plus J'en parle, plus Je veux Me souvenir de lui ? Oh ! Oui, Mes entrailles se sont émues en sa faveur, il faut que Je le prenne en pitié, dit l'Eternel. » En d'autres termes, l'évocation du nom des enfants d'Israël éveille la pitié de D.ieu, car Il se souvient de Son amour pour eux.

La colère chasse la sagesse

« Ils ne feront point de tonsure à leur tête, ne raseront point l'extrémité de leur barbe et ne pratiqueront point d'incision sur leur chair. » (Vayikra 21, 5)

Le Ben Ich 'Haï explique que, les Cohanim étant coléreux, la Torah les met particulièrement en garde contre ce vice.

Nos Sages (Pessa'him 66b) nous avertissent également ainsi : « Qui-conque se met en colère, si c'est un sage, il perd sa sagesse. » Or, quel est le siège de la sagesse ? La tête de l'homme. C'est pourquoi les Cohanim reçurent cet ordre : « Ils ne feront point de tonsure à leur tête. » Autrement dit, ne vous mettez pas en colère, afin que votre sagesse ne quitte pas votre tête.

Or, un jour de jeûne, même les personnes généralement calmes sont plus tendues et doivent donc veiller à ne pas s'énerver. Notre verset y fait allusion : les lettres précédant, dans l'ordre alphabétique, celles composant le mot zakan (barbe) sont Vav, Tsadi et Noun, avec lesquelles on obtient le mot tsom, signifiant jeûne.

Enfin, l'ordre « [Ils] ne pratiqueront point d'incision sur leur chair » constitue une mise en garde concernant notre devoir de veiller à notre santé en évitant de nous mettre en colère.

Noblesse oblige

« Ne déshonorez point Mon saint Nom. » (Vayikra 22, 32)

Lorsque l'on demandait une brakha au Gaon Rabbi Hillel Zaks zatsal, notamment en tant que petit-fils du 'Hafets 'Haïm, il avait l'habitude de répondre : « Le fait que je sois le petit-fils du 'Hafets 'Haïm ne change rien, à part une chose : les gens le considérant comme un privilège, je dois veiller plus que les autres à ne pas profaner le Nom divin, ce pour quoi je risquerais d'être puni plus conséquemment. »

Rabbi Hillel transmet cette ligne de conduite à ses enfants. Il leur répétait toujours qu'ils n'avaient pas intérêt à parler de leur yi'houso parce que, si un ami les connaissait en tant que descendants du 'Hafets 'Haïm et qu'ils trébuchaient ensuite, par exemple, dans le péché de la médisance, cela apparaîtrait encore plus grave, le Nom divin se trouvant davantage profané.

« L'étude de la Torah assortie d'un travail est salutaire, car l'effort pour les deux fait oublier la faute. Toute étude de la Torah qui n'est pas assortie d'un travail finit par être annihilée et entraîne la faute. » (Avot 2, 2)

Barténoura explique qu'on aurait pu se dire : « Je vais uniquement étudier la Torah et la fatigue ainsi causée me fera oublier la faute. En quoi le travail est-il nécessaire ? » C'est pourquoi, le Tana ajoute que toute étude de la Torah n'étant pas accompagnée d'un travail finira par s'annuler. Car personne ne peut vivre sans subsistance. Le cas échéant, l'homme en viendrait à voler et oublierait son étude.

Lorsque le Tana affirme que toute étude de la Torah qui n'est pas accompagnée d'un travail finit par être annihilée, il veut peut-être également nous mettre en garde contre la pensée suivante : « Je vais diviser mes années, une partie pour D.ieu et une partie pour le travail. Je commencerai par me consacrer à ma subsistance puis, quand j'aurai beaucoup d'argent, je laisserai les affaires de côté et me rendrai au Beit Hamidrach pour étudier la Torah. » Hillel se prononce également contre cette conception (cf. plus loin, michna 4) : « Et ne dis pas : "J'étudierai quand j'aurai le temps", car peut-être n'auras-tu pas le temps. » Le travail doit aller de pair avec la Torah, c'est-à-dire que l'homme doit fixer chaque jour un temps pour l'étude et un temps pour le travail et ne doit pas les dissocier. S'il n'agit pas ainsi, ni l'un ni l'autre ne se maintiendront.

Cependant, on doit être attentif à ne pas mélanger les différents moments et à ne pas se consacrer à sa subsistance pendant les heures qu'on a réservées à l'étude. En effet, le Tana ne dit pas : « Il est bien de s'adonner à l'étude de la Torah et au travail » ou « Il est bien de s'adonner à l'étude de la Torah en même temps qu'à un travail », mais « Il est bien de s'adonner à l'étude de la Torah assortie d'un travail », laissant entendre que, loin d'empiéter l'une sur l'autre, les deux occupations doivent se compléter harmonieusement.

LA FEMME VERTUEUSE

Grandes lignes de la personnalité d'une femme vertueuse de notre peuple,
la Rabbanite Mazal Madeleine Pinto, de mémoire bénie



« En elle, le cœur de son époux a toute confiance ; aussi les ressources ne lui font-elles pas défaut. »

La mission de la femme englobe de nombreux rôles : elle cuisine, prend soin de ses enfants, leur prête oreille, les conseille, lave leurs vêtements et, parfois, se charge même du gagnepain.

Néanmoins, il est important de se souvenir que le point de départ de sa mission est « En elle, le cœur de son époux a toute confiance », tandis que son point culminant est « Son époux est considéré aux portes, quand il siège avec les anciens du pays. » Nous allons expliquer notre propos par les histoires et témoignages qui suivent.

L'érudition de l'épouse de Rabbi Yé'hriel Mikhel Epstein zatsal, auteur du Arokh Hachoul'han, était tout à fait hors du commun, même en comparaison aux femmes des générations précédentes. L'Éternel la dota de talents exceptionnels qu'elle sut exploiter de manière incroyable.

Chaque jour, après de longues heures de travail au marché, la Rabanite Epstein s'asseyait pour étudier dans des ouvrages saints. La sagesse divine éclairait le visage de son mari, Rav de Novardok. Son assiduité dans l'étude était exceptionnelle et il refusa de nombreuses fonctions honorables, de peur qu'elles ne lui causent un relâchement dans celle-ci.

Il raconta que c'est sa femme qui l'a toujours soutenu et encouragé à s'investir sans relâche dans l'étude de la Torah. Lorsqu'elle décéda, il affirma dans l'éloge qu'il lui consacra : « Durant trente ans, elle a tenu un commerce et je n'ai

jamais connu l'emplacement du magasin. » Elle était animée d'un amour si puissant pour la Torah qu'elle n'aurait pour rien au monde détourné son mari de son étude.

Il ajouta qu'elle incarnait le verset « En elle, le cœur de son époux a toute confiance ; aussi les ressources (chalal) ne lui font-elles pas défaut. » Assumant de A à Z la bonne marche de leur foyer, son épouse lui permettait de se consacrer entièrement à la Torah, de mettre la main sur ce butin, chalal, terme désignant la Torah, comme il est dit : « Comme quelqu'un qui a trouvé un riche butin. »

Notre génération a également connu une figure de cette envergure en la personnalité de la Rabanite Margalit Yossef – qu'elle repose en paix – femme de Maran, le Richon Létsion Rabbi Ovadia Yossef zatsal. Dès le début de son mariage, elle prit en main la gestion financière de son foyer et l'éducation des enfants, afin que son mari puisse se vouer pleinement à l'étude de la Torah. Même lorsqu'il était nécessaire de conduire ses enfants chez le médecin pour un suivi ou un traitement, elle ne réfléchissait pas deux fois et s'empressait de s'en charger elle-même.

Suite à sa disparition, Maran la pleura en soulignant sa noble personnalité et ses vertus exceptionnelles. Il témoigna : « Lorsque je recevais mon salaire en tant que juge ou que Rav Rachi, je lui donnais l'argent et lui disais de prendre tout ce qu'elle avait besoin et de me rendre la monnaie s'il en restait. Mais je ne lui ai jamais demandé de me la rendre. Je savais qu'elle était une femme pieuse et digne de confiance. »